



BILAN  
D'ACTIVITÉ  
2012



CONSEIL  
SUPERIEUR  
DE LA  
FONCTION  
PUBLIQUE  
TERRITORIALE





## LE MOT DU PRÉSIDENT

**J**e suis très heureux de vous présenter le Bilan d'activité du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale pour l'année 2012.

Bilan dense à plusieurs titres, car le CSFPT a non seulement examiné des textes nombreux et importants, mais il a aussi poursuivi et développé sa compétence d'autosaisine. Il a enfin pris toute sa place dans le Conseil commun de la fonction publique installé en janvier 2012.

Je voudrais avant tout saluer le travail de tous qui se manifeste par la présence assidue et la capacité de proposition des élus locaux et des représentants des organisations syndicales à chacune des séances mensuelles de l'instance. Je remercie aussi l'ensemble des partenaires du Conseil supérieur qui lui permettent d'agir et de faire connaître son action. En tout premier, la DGCL qui est notre interlocuteur quotidien, ainsi que le CNFPT dont l'appui est toujours précieux et le partenariat fécond. Mais aussi la FNCDG dont le rôle en matière de personnel est essentiel.

L'année 2012 a été riche pour la fonction publique territoriale, avec, en début d'année, l'examen du projet de loi relatif aux non titulaires et à la fin, le projet d'Acte III de décentralisation et de modernisation de l'action publique. Entre ces deux textes législatifs, le CSFPT a examiné de nombreux projets de décrets et d'ordonnances et notamment la refonte de la filière sanitaire et sociale dans le cadre du Nouvel espace statutaire.

Outre le travail d'autosaisine, je tiens à souligner la mise en chantier du rapport sur Les Effectifs de la fonction publique territoriale engagé à l'automne et réalisé à la demande des Associations d'élus. De même, le groupe de travail sur le projet de loi Décentralisation, qui a réuni des membres des cinq formations spécialisées, a formulé certaines attentes et exigences concernant la gestion des personnels dans le cadre des transferts.

Enfin, la mise en place du Conseil commun de la fonction publique a permis au CSFPT d'affirmer l'importance, la spécificité et l'originalité de la fonction publique territoriale à travers notamment l'identification de son collègue des employeurs territoriaux, en lien étroit avec les Associations d'élus.

Par sa production, par son mode de travail, par son ouverture aux acteurs du monde territorial et des trois fonctions publiques, le CSFPT a confirmé, tout au long de l'année 2012, sa place centrale dans le dialogue social territorial.

Philippe Laurent  
maire de Sceaux

A handwritten signature in black ink that reads "Philippe Laurent".

# LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : **COMPOSITION ET RÔLE**

## UNE INSTITUTION PARITAIRE ÉPRISE DE DIALOGUE SOCIAL

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale (FPT).

Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et des fonctionnaires territoriaux représentés par les organisations syndicales d'autre part.

Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentent les maires, les présidents de Conseil général et de Conseil régional élus par leurs pairs et vingt représentants des organisations syndicales sont désignés par celles-ci sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de huit personnes mises à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conformément à l'article 11 de la loi et du concours de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

## UNE ORGANISATION COMPLÈTE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DE LEURS AGENTS

Le CSFPT est présidé par Philippe LAURENT, maire de Sceaux.

Le CFSPT est composé de 20 représentants des collectivités territoriales, ainsi répartis :

- 7 représentants des communes de moins de 20 000 habitants,
- 7 représentants des communes de 20 000 habitants et plus,
- 4 représentants des départements,
- 2 représentants des régions,

et de 20 représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux, selon la répartition suivante :

- CGT 7 membres
- CFDT 4 membres
- FO 4 membres
- FA-FPT 2 membres
- UNSA 2 membres
- FNACT-CFT 1 membre

Un bureau et cinq formations spécialisées, également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.



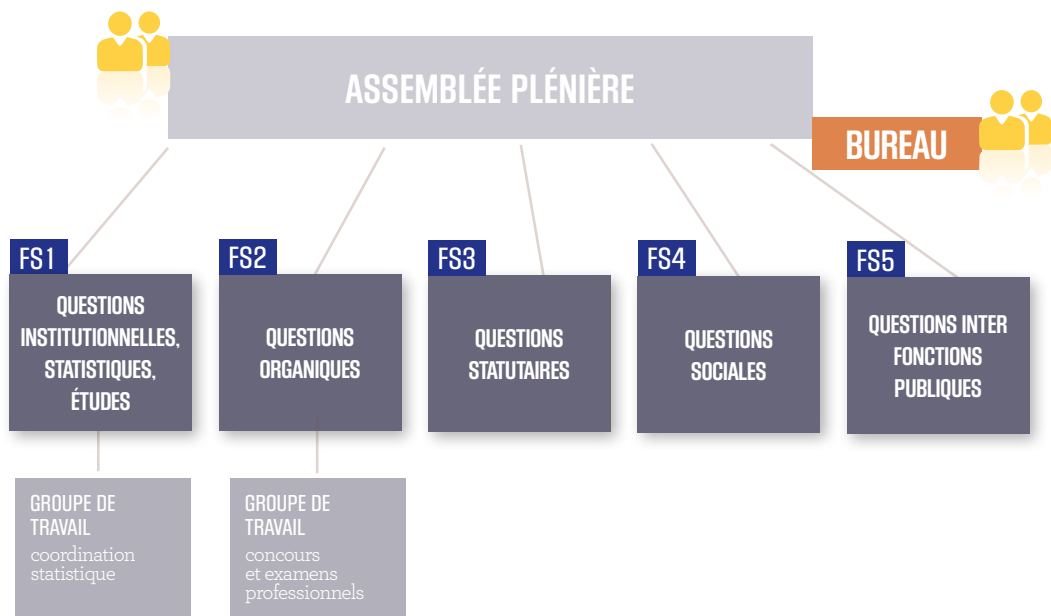
# LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

## UN ORGANISME AUX MULTIPLES RÔLES

Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le CSFPT peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel des administrations territoriales. À cet effet, le CNFPT ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande dans le cadre des travaux qu'il conduit. C'est dans ce cadre que le

CSFPT a procédé, depuis une dizaine d'années, à la réalisation d'une trentaine de rapports dont la liste figure à la fin de cette brochure.

Le CSFPT, depuis sa création en 1984, se réunit mensuellement pour émettre un avis sur les textes qui lui sont soumis et pour effectuer un important travail en autosaisine.



# L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2012 :

## UN DIALOGUE SOCIAL SANS CESSER RENOUVELÉ

Ce sont près de 80 réunions qui ont été organisées, en 2012, au sein du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

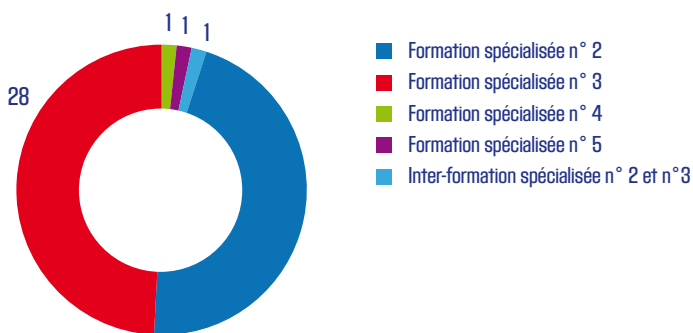
Que ce soit en séance plénière (dix dans l'année), en bureau, en formation spécialisée ou sous la forme de groupes travail divers, cette instance a démontré que le dialogue social est effectif et constructif dans la fonction publique territoriale.

Près de soixante projets de textes officiels ont ainsi été examinés par l'instance paritaire, dont certains étaient attendus de façon forte par les collectivités territoriales et leurs agents.

Parmi les textes étudiés par le Conseil supérieur, sur saisine du gouvernement, plusieurs ont concerné la filière médico-sociale : il s'agissait là du parachèvement du Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B, commencé plusieurs mois auparavant.

Plusieurs textes ont revêtu une importance toute particulière : c'est ainsi le cas du projet de décret réformant les conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale, texte majeur fixant, notamment, les modalités d'organisation des concours et examens professionnels et qui était l'aboutissement de longues séances de travail préparatoire au sein du groupe de travail sur les concours ; cela a été également le cas du projet de loi visant au transfert des personnels et des biens, dans le cadre de la mise en place de la collectivité unique dans les départements d'Outre-mer de Guyane et de Martinique ; cela a été encore le cas du projet de décret relatif aux agents non titulaires, qui a mobilisé deux formations spécialisées.

Répartition des textes étudiés par le CSFPT en 2012 par formation spécialisée



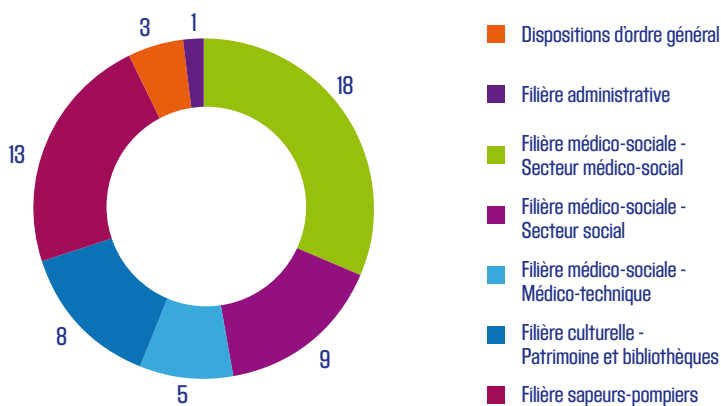
# L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2012 :

## DE NOMBREUX TEXTES ET DES GROUPES DE TRAVAIL INÉDITS

L'originalité de l'année 2012 a consisté en la mise en place de nombreux et divers groupes de travail, ayant eu à œuvrer sur des sujets aussi variés que le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Collectivités Territoriales (CHSCT), les « reçus-collés » aux concours d'accès à la fonction publique territoriale, la réforme des moyens des organisations syndicales ou encore la préparation des bilans sociaux de l'année 2013.

En fin d'année 2012, un groupe de travail, associant l'ensemble des formations spécialisées, a été constitué afin d'anticiper les transferts de personnels qui ne manqueront pas d'intervenir du fait de la généralisation de l'intercommunalité et du projet de nouvel Acte de la décentralisation, dont le texte a été étudié en mars 2013 par le Conseil supérieur. Un chapitre, à la fin de cette brochure, est consacré à l'activité de ce groupe de travail, qui se poursuit en 2013.

Répartition des textes étudiés par le CSFPT en 2012 par filière



# LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES :

## COMPÉTENCES

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a en charge la gestion des dossiers relatifs au personnel des collectivités locales. Il se réunit en formation plénière plusieurs fois par an (dix fois pour l'année 2012) et comprend un bureau (qui arrête l'ordre du jour des séances plénières) ainsi que cinq formations spécialisées qui préparent le travail des séances plénières. Les attributions des formations spécialisées sont définies ainsi qu'il suit :

FORMATION  
SPÉCIALISÉE  
N° 1

### QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, STATISTIQUES ET ÉTUDES

Présidée par **M. Jean-Pierre BOUQUET**, maire de Vitry-le-François (Marne)

- Études sur la gestion du personnel des administrations territoriales,
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques,
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- Études et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, ADF, ARF et autres,
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux,
- Communication et publications du conseil supérieur,
- Évolution de la décentralisation.

Le président de la formation spécialisée n° 1 préside le groupe de coordination des statistiques sur les ressources humaines des collectivités locales qui regroupe des organismes producteurs de statistiques ou contribuant au recueil des données. Il comprend des représentants de l'I.N.S.E.E., de la D.G.C.L., de la D.G.A.F.P., de la C.N.R.A.C.L., de l'I.R.C.A.N.T.E.C., du C.N.F.P.T., de la F.N.C.D.G., des Centres de gestion ainsi que le Département Études et Statistiques Locales assurant le support technique du groupe de travail.

FORMATION  
SPÉCIALISÉE  
N° 2

### QUESTIONS ORGANIQUES

Présidée par **M. Didier PIROT** - FO -

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations,
- Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante : besoins, contenus, perspectives,
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion,
- Gestion des agents : CAP, CTP, discipline,
- Mobilité externe et interne.

Le président de la formation spécialisée n° 2 préside le groupe de travail sur le réaménagement des règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale composé notamment d'organismes de concours et dont le but est d'œuvrer à l'évolution des modalités d'accès et d'organisation des concours territoriaux, tant pour ce qui concerne le public visé que le contenu des épreuves. Il comprend des représentants de la D.G.C.L., du C.N.F.P.T., des Centres de gestion et d'associations d'élus.

FORMATION  
SPÉCIALISÉE

N° 3

## QUESTIONS STATUTAIRES

Présidée par **M. Claude MICHEL** - CGT -

- Statuts particuliers,
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire,
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet,
- Dispositions concernant les agents non titulaires,
- Titularisation des personnels non titulaires.

FORMATION  
SPÉCIALISÉE

N° 4

## QUESTIONS SOCIALES

Présidée par **M. Daniel LEROY**, adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne)

- Information politique et représentation syndicale,
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale,
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial,
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement), médecine préventive et professionnelle,
- CNRACL et IRCANTEC.

FORMATION  
SPÉCIALISÉE

N° 5

## QUESTIONS INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Présidée par **M. Bruno COLLIGNON** - FA FPT -

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire,
- Identité territoriale,
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel,
- Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.





## ÉTAT DES LIEUX DES EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'année 2012 a été placée sous le signe des effectifs de la fonction publique territoriale, question qui a fait polémique. Ce qui a amené les Présidents des Associations d'élus (AMF, ADF, ARF) à saisir le CSFPT afin d'établir un bilan objectif et partagé.

Un groupe d'études au sein de la FS1 qui s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année, a produit avec l'appui des centres de gestion, du CNFPT et de la DGCL « un état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale » qui sera actualisé chaque année.

## LIEU DE COORDINATION ET D'ÉCHANGES

Dans le contexte de la mise en place d'une nouvelle gouvernance du dialogue social avec l'installation du Conseil commun et de sa formation n° 2 « Connaissances statistiques et évolutions de l'emploi public », la FS1 s'est attachée à remplir son rôle de lieu de coordination et d'échanges entre tous les partenaires pour les statistiques de la fonction publique territoriale.

## BILAN SOCIAL 2013 EN PRÉPARATION

Deux groupes de travail pour préparer le bilan social au 31 décembre 2013 ont eu lieu pour actualiser et, si possible, simplifier les indicateurs tout en intégrant la nécessité d'un bilan de situation comparé Femmes/hommes.

Dans le cadre du suivi du **Rapport Précarité** adopté à la séance plénière du CSFPT du 16 mars 2011, la FS1 a pris connaissance de deux études réalisées par le CNFPT : l'une sur les emplois occasionnels et saisonniers, et une autre sur les pratiques des collectivités concernant les agents en situation d'illettrisme.

La FS1 s'est réunie à six reprises au cours de l'année 2012 dont une réunion commune en mai avec la FS5 sur le sujet des données statistiques disponibles pour mesurer l'égalité femmes/hommes. Elle a validé le programme d'études du CNFPT pour l'année 2012.

**Jean-Pierre BOUQUET**

Président de la formation spécialisée n° 1,  
Maire de Vitry-le-François (Marne)



## 26 PROJETS DE DÉCRETS ET D'ARRÊTÉS EXAMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE

La formation spécialisée n° 2 s'est réunie à huit reprises tout au long de l'année 2012.

26 projets de décrets et d'arrêtés ont ainsi été examinés par les membres de la formation spécialisée n° 2 en 2012, soit près de la moitié de la totalité des textes présentés en séance plénière tout au long de l'année. En sus de ces textes, un projet de décret a fait l'objet d'une étude à la fois par la formation spécialisée n° 2 et par la formation spécialisée n° 3.

## FORMATION DES POLICIERS MUNICIPAUX, APPRENTISSAGE EN ALTERNANCE ET BILAN DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

La formation spécialisée n° 2 a travaillé sur plusieurs sujets en autosaisine. Tout d'abord, elle a œuvré à la définition et à des propositions d'évolution de la formation des policiers municipaux, dans le prolongement du travail accompli par la formation spécialisée n° 3 sur cette filière. Ce dossier a donné lieu à la rédaction d'un rapport consacré à la police municipale, voté lors de la séance plénière du 5 septembre 2012.

Par ailleurs, en fin d'année, les membres de la formation spécialisée n° 2 se sont attachés à un dossier d'envergure : l'apprentissage en alternance dans la fonction publique territoriale. Plusieurs autres réunions seront consacrées à ce sujet en 2013.

Parallèlement à ces deux sujets en autosaisine, un premier bilan de l'expérimentation des entretiens professionnels dans les collectivités territoriales volontaires pour la mise en œuvre de ce dispositif, venant en remplacement de la traditionnelle notation, a été effectué, sur la base du retour des quelques documents adressés par ces dernières. Il a permis une approche plus qualitative que quantitative sur les apports et les limites de ce nouveau dispositif.

## L'ACTIVITÉ DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RECRUTEMENT ET LES CONCOURS

En outre, le groupe de travail sur le recrutement et les concours – composé notamment de membres de la formation spécialisée n° 2 – s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée. Les travaux de celui-ci ont notamment porté sur la révision du décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale. Le projet de décret modificatif a été examiné ensuite, avant d'être soumis à l'examen de l'assemblée plénière du Conseil supérieur.

**Didier PIROT**

Président de la formation spécialisée n° 2,  
membre de Force Ouvrière



La FS3 s'est réunie à huit reprises au cours de l'année 2012, à la fois pour l'examen de projets de décrets et pour les autosaisines.

## **FINALISATION DE LA RÉFORME DU NOUVEL ESPACE STATUTAIRE**

30 projets de décrets ont été examinés dont la plus grande partie concernait la finalisation de la réforme du Nouvel espace statutaire (NES), notamment les décrets concernant la filière médico-sociale et les infirmiers ainsi que la refonte de la filière sapeurs-pompiers professionnels, y compris les catégories C et A.

Autres textes importants : le décret d'application de la loi du 12 mars 2012 concernant les agents non titulaires ainsi que la modification du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

## **PARTICIPATION À PLUSIEURS GROUPES DE TRAVAIL**

Les membres de la FS3 ont également participé aux groupes de travail organisés par la DGCL, en amont des formations spécialisées, à la fois sur la réforme de la catégorie B et sur celle de l'encadrement supérieur (administrateurs et ingénieurs territoriaux).

En ce qui concerne les autosaisines : le Rapport filière police municipale, amorcé en septembre 2009 a été adopté lors de la Plénière du 5 septembre 2012. Ce travail de longue haleine s'explique par l'extrême complexité du dossier.

Par ailleurs, une nouvelle autosaisine a démarré en novembre 2012, sur la filière animation.

### **Claude MICHEL**

Président de la formation spécialisée n° 3,  
membre de la Confédération Générale du Travail





La formation spécialisée n° 4 axée sur les questions sociales s'est tenue à cinq reprises au cours de l'année 2012.

## IMPORTANT TRAVAIL DE SUIVI DES TEXTES

Cette formation spécialisée a examiné le décret sur le suivi post-professionnel des agents victimes de l'amiante, qui a suscité beaucoup de discussions, compte-tenu de l'enjeu humain et financier.

Dans le cadre du décret sur la protection sociale complémentaire pour lequel le CSFPT s'était fortement mobilisé, la formation spécialisée n° 4 a suivi avec beaucoup d'attention les travaux relatifs à la circulaire d'application. De même, en ce qui concerne la circulaire du décret 85-603 relative à l'hygiène et à la sécurité.

## LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

En 2006, le CSFPT avait approuvé un rapport qui ne fut pas étranger à l'instauration du caractère obligatoire de l'action sociale par la loi de février 2007.

Il convenait de pouvoir mesurer les effets de cette disposition législative en faveur des agents territoriaux. Avec le concours de la Direction de l'Observation prospective du CNFPT comme en 2005 et après avoir réalisé une enquête exploratoire, la formation spécialisée n° 4 s'est lancée dans une enquête à la fois qualitative et quantitative et a rencontré des grands acteurs et témoins. L'enquête quantitative a été menée auprès de 357 grandes collectivités tandis que la FNCDG faisait de même auprès des centres départementaux de gestion. L'enquête qualitative est programmée en 2013. La restitution de ces travaux, réalisés dans le cadre de l'autosaisine, est prévue en 2013.

### **Daniel LEROY**

Président de la formation spécialisée n° 4,  
Maire adjoint de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne)



La formation spécialisée n° 5 s'est réunie à sept reprises au cours de l'année 2012, pour l'examen de projets de texte et pour les sujets en autosaisine.

## UN PROJET D'ORDONNANCE RELATIF AUX OUTRE-MER

L'ordonnance de transferts des personnels de Martinique et de Guyane dans le cadre de la création d'une collectivité unique dans chaque territoire a suscité de nombreux débats.

À cet effet une réunion de la formation spécialisée n° 5 a été organisée en visio-conférence avec les représentants des organisations syndicales en Martinique et en Guyane (24 octobre 2012).

Cette première a été très appréciée par les membres de la formation spécialisée n° 5 et par le Ministère de l'intérieur (DGOM et DGCL).

## DEUX RAPPORTS APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Deux rapports en autosaisine ont été approuvés par l'assemblée Plénière du CSFPT. L'un sur les impacts de la réforme territoriale sur les agents rédigé par des élèves administrateurs de l'Inet.

L'autre rédigé par des stagiaires en formation continue de l'Institut d'études politiques de Paris a porté sur l'égalité professionnelle femmes-hommes. En effet, la promotion de ce thème constitue un des engagements majeurs du CSFPT, depuis son rapport « Liberté, inégalité, fraternité » en 2005.

### **Bruno COLLIGNON**

Président de la formation spécialisée n° 5,  
membre de la Fédération Autonome de la F.P.T



## BILAN D'ACTIVITÉ DU COLLÈGE DES EMPLOYEURS DU CSFPT



Instauré par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 (article 10-1), le collège des employeurs publics territoriaux s'est réuni deux fois en 2012 sur plusieurs sujets : la réforme de l'encadrement supérieur (administrateurs, ingénieurs, GRAF, prime de responsabilité des DGA, statuts d'emploi), la préparation de la liste des représentants des employeurs territoriaux du CSFPT appelés à siéger au sein du Conseil commun de la fonction publique, la réforme du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux (modalités d'organisation de l'examen professionnel).

### **LE COLLÈGE DES EMPLOYEURS LOCAUX RECONNU AU SEIN DU CCFP**

Par ailleurs, le collège des employeurs publics territoriaux a pris toute sa place au sein du Conseil Commun de la Fonction Publique.

Le Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) a en effet été installé le 31 janvier 2012. Le Président du CSFPT, Philippe Laurent, à cette occasion, a exprimé sa satisfaction de voir réaffirmée l'unicité de la fonction publique, mais qu'il ferait montre d'une grande vigilance pour que les particularités de la FPT, qui est une fonction publique au service des citoyens, soient mieux comprises et préservées.

Le CCFP s'est réuni deux fois en séance plénière et trois fois en formation spécialisée.

La formation spécialisée n° 2, qui traite des questions statistiques, a eu notamment à examiner le rapport annuel sur la Fonction Publique.

La formation spécialisée n° 3 présidée par Philippe Laurent, Président du CSFPT, a traité du bilan de la charte de la fonction publique pour la promotion de l'égalité, sujet qui sera approfondi en 2013 avec une approche déclinée dans chacun des versants de la Fonction Publique.

Enfin, le collège employeur est représenté aux réunions de concertation de l'agenda social, une trentaine depuis septembre 2012.

# LE GROUPE DE TRAVAIL INTER-FORMATIONS SPÉCIALISÉES RELATIF À L'ÉVOLUTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Lors de la séance plénière du 14 novembre 2012, le Directeur général des collectivités locales a invité le Conseil supérieur à s'autosaisir de la question de la réorientation professionnelle et, par-delà ce seul sujet, à réfléchir sur les problématiques statutaires essentielles liées à l'Acte III de la décentralisation, dans le cadre des quelques éléments présentés en fin de réunion.

Le président Philippe LAURENT a aussitôt fait savoir au DGCL que le CSFPT acceptait cette démarche et qu'il mettait en œuvre immédiatement un groupe de travail, associant les cinq formations spécialisées du Conseil supérieur et placée sous l'égide de la formation spécialisée n° 2, coordonnée par Didier PIROT, maître d'œuvre en ce qui concerne les parcours professionnels et le déroulement de carrière.

Le 20 décembre 2012, ce groupe présentait, lors de la séance plénière du CSFPT, les propositions résultant de ses premiers travaux, **le CSFPT entend pleinement jouer son rôle dans le cadre du nouvel acte de décentralisation**. Il ne s'agit pas pour le CSFPT de se substituer au législateur, mais de souligner **le rôle et l'importance de la fonction publique territoriale dans le développement de la décentralisation**. Il s'agit aussi d'alerter le Gouvernement sur la nécessaire prise en compte du paramètre «personnel» dans le cadre de la réforme, pour chaque sujet qui peut avoir un impact sur la carrière, la situation professionnelle ou l'emploi des agents. Il convient, à ce sujet, de souligner le rôle essentiel tenu par les employeurs locaux, dont l'accroissement des responsabilités va de pair avec la diversification des métiers et des situations individuelles des personnels qu'ils ont à gérer.

Le groupe de travail paritaire s'est donc concentré sur **les enjeux et conséquences de la généralisation de l'intercommunalité et de la création de nouveaux EPCI en matière de mutualisations et de fusions de services, voire de collectivités**.



Dans ce cadre, et pour la première séance de restitution, le groupe a proposé six thèmes principaux définis lors de la première réunion :

- Évolution des structures et de l'organisation territoriale et les impacts sur les organes de la Fonction Publique Territoriale (Centre de gestion, CAP, CT, CHSCT...);
- Clarification des compétences, reconfiguration, réorganisation de service et situation des agents (notions de transfert et de mise à disposition des agents dans le cadre des mises à disposition de service, notion d'autorité hiérarchique et fonctionnelle, de missions, fonctions, responsabilité, qualifications des agents, gestion prévisionnelle des emplois et compétences...);
- Mutualisation des services, nouveaux outils de gestion et impact sur les agents (notions de services unifiés, services communs, schéma d'organisation des compétences et de mutualisation des services, rapport relatifs aux mutualisations de service...);
- Mutualisation et déroulement de carrière des agents (impact des transferts et mise à disposition de service sur les avancements de grade et les promotions internes...);
- Mutualisation et garantie de maintien de la rémunération, des avantages acquis, des avantages en matière d'action sociale, de protection sociale et de temps de travail;
- Mutualisation et la garantie en matière de démocratie locale de dialogue social et de droits syndicaux (Haut Conseil des territoires, Conférences territoriales de l'action publique...).

Les réunions de ce groupe de travail se poursuivent en 2013.

**Le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique a été présenté au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale en mars 2013.**



# LES PRINCIPAUX RAPPORTS DU **CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

- 1 - « **Les diplômés de la vie (REP et VAE)** »  
Rapporteur : Henri JACOT - 2003
- 2 - « **Réussir la mutation de la FPT – 20 ans après sa création** »  
Rapporteur : Henri JACOT - 2004
- 3 - « **Rapport d'orientation sur le droit syndical** »  
Rapporteur : Daniel LEROY - 2004
- 4 - « **Seuils et quotas** »  
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2004
- 5 - « **Enjeux et défis de la formation professionnelle dans la FPT** »  
Rapporteur : Serge BECUWE - 2004
- 6 - « **Pour une observation paritaire de l'emploi public territorial** »  
Rapporteur : Henri JACOT - 2004
- 7 - « **Vers une modernisation des examens professionnels de la FPT** »  
Rapporteur : Serge BECUWE - 2005
- 8 - « **Les filières sociale, médico-sociale, médico-technique** »  
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2005
- 9 - « **Liberté inégalité fraternité** »  
Rapporteur : Evelyne BOSCHERON - 2005
- 10 - « **Assistants maternels assistants familiaux : évoluer pour préparer l'avenir** »  
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2006
- 11 - « **L'action sociale dans la FPT** »  
Rapporteur : Daniel LEROY - 2006
- 12 - « **La reconnaissance de l'expérience professionnelle dans la FPT** »  
Rapporteur : Serge BECUWE - 2007
- 13 - « **Étude sur le dialogue social dans la FPT** »  
Réalisée par les élèves administrateurs de l'INET (promotion MONOD) - 2007
- 14 - « **Pour une vision coordonnée de l'emploi et de la formation de la FPT** »  
Rapporteur : Henri JACOT - 2007

- 15 - « **Filière culturelle** »  
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2008
- 16 - « **Commission départementale de réforme** »  
Rapporteur : Daniel LEROY - 2008
- 17 - « **Propositions de correctifs à apporter statutairement pour les catégories C** »  
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2008
- 18 - « **Nouvelle bonification indiciaire (NBI)** »  
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2008
- 19 - « **Quels cadres dirigeants ?** »  
Rapporteur : Philippe LAURENT - Groupe cadres dirigeants - 2009
- 20 - « **La filière sportive** »  
Rapporteurs : Isabelle BELOTTI et Jean-Claude LENAY - 2009
- 21 - « **La filière sapeurs pompiers** »  
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2009
- 22 - « **Concours et examens professionnels de la FPT – bilan et perspectives** »  
Rapporteur : Isabelle BELOTTI - 2010
- 23 - « **La précarité dans la fonction publique territoriale** »  
Rapporteurs : Françoise DESCAMPS-CROSNIER et Claude MICHEL, Groupe de travail « Précarité » - 2011
- 24 - « **Impacts de la réforme territoriale sur les agents** »  
Réalisée par huit élèves administrateurs de l'INET sous l'égide du CSFPT - 2012
- 25 - « **Mise en œuvre pragmatique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la FPT** »  
Réalisée par des élèves en formation continue à l'Institut d'études politiques de Paris - 2012
- 26 - « **La filière police municipale** »  
Rapporteurs : Claude MICHEL et Didier PIROT - 2012
- 27 - « **L'état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale** »  
Rapporteur : Jean-Pierre BOUQUET - 2013



L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS RELATIVES AU  
CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
ET À SES TRAVAUX SONT CONSULTABLES  
SUR LE SITE

**WWW.CSFPT.ORG**



Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau - 75800 PARIS Cedex 08  
01 53 43 84 10

Contact : Martial MEURICE-TERNUS - martial.meurice-ternus@csfpt.org